

AFFAIRE N° 41.- Contrat d'honoraires à passer avec le cabinet HEBRARD pour la construction d'un dispensaire type 4 pièces aux Camélias et Canal du Brûlé.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec le cabinet HEBRARD un contrat d'honoraires pour l'étude, le contrôle et la surveillance des travaux relatifs à la construction d'un dispensaire type 4 pièces aux Camélias et Canal du Brûlé.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus au Chapitre 904, article 2 302-55 du Budget de 1970 (crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Approuvé

Adopté à l'unanimité.

M. Denis Le Yffan

1970,

P. le Maire

Le Secrétaire Général

Signé : M. Kessler

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

M. Vergeron.